

Priorité maximum à la santé et à la sécurité des employés de FCA en accord avec les syndicats avant la reprise de la production

Fiat Chrysler Automobiles a signé un accord avec les syndicats FIM-CISL, UILM-UIL, FISMIC, UGLM, AQCFR et FIOM-CGIL qui établit une série complète de mesures sur les sites des entreprises en Italie pour assurer une protection maximale de la santé des employés avant la relance des activités de production suspendues en raison de la crise du Covid-19. Les mêmes mesures rigoureuses seront appliquées à tout le personnel externe entrant sur les sites de FCA. Ces mesures seront contrôlées conjointement par l'entreprise et les syndicats.

Pietro Gorlier, COO pour la région EMEA, a déclaré: " La santé et la sécurité de nos employés sont la priorité numéro un de FCA. En commençant par la mise en œuvre de mesures de sécurité ciblées aux tous premiers stades de la pandémie, nous avons travaillé avec des experts médicaux et les syndicats, dont j'apprécie énormément la collaboration, pour renforcer ces mesures par l'utilisation d'outils de prévention et un engagement significatif dans la formation des salariés. Naturellement, le bon fonctionnement de nos activités industrielles est fondamental pour notre entreprise - comme le prouve le plan d'investissement de 5 milliards d'euros sur trois ans pour l'Italie - mais nous mettrons toujours la sécurité de nos employés au premier plan. "

Les lignes directrices établies dans l'accord signé sont axées sur la mise en œuvre rigoureuse des directives gouvernementales visant à lutter contre la propagation du virus Covid-19 et l'application des meilleures pratiques déployées par le Groupe sur ses sites à travers le monde. Leur adéquation et leur efficacité ont également été validées par d'éminents virologues italiens, qui sont spécialisés dans l'analyse des mesures préventives pour lutter contre cette pandémie mondiale.

En particulier, outre les activités de nettoyage et d'assainissement menées dans toutes les usines et tous les bureaux lors du déclenchement de la pandémie - activités qui se répéteront avant le retour à la production - FCA mettra également en place une série d'actions de suivi, y compris l'équipement de tous les espaces de travail et de repos, les toilettes et les vestiaires,

avec du matériel désinfectant pour tous les besoins (gel désinfectant, savon antibactérien, kits de nettoyage de surface, etc.).

L'accord prévoit également la distribution d'un dossier d'information détaillant les mesures adoptées dans chaque domaine, qui sera envoyé à tous les travailleurs via WhatsApp et par courrier électronique avant le redémarrage de la production. Ces mesures comprennent le maintien d'une distance minimale entre chaque personne d'un mètre, des instructions pour se laver les mains avec du savon et de l'eau ou un gel désinfectant, des instructions pour remplir une tasse ou une bouteille d'eau des distributeurs, des mesures à adopter dans les restaurants d'entreprise, l'utilisation correcte des ascenseurs et la bonne gestion des réunions.

Les employés recevront également des instructions sur la façon de reconnaître et de réagir aux symptômes de Covid-19 et sur les mesures préventives à mettre en œuvre dans les situations d'urgence. Une fois que les activités opérationnelles auront repris, la formation sera mise à disposition via le e-learning, les canaux de communication internes habituels et les activités menées par les chefs de secteur avec le soutien d'un personnel médical spécialisé. Des outils numériques seront également utilisés pour informer les employés sur la distance sociale au travail.

L'entreprise fournira également à chaque travailleur un kit personnel qui, à l'exception de toute exigence supplémentaire spécifique, comprendra deux masques chirurgicaux et une nouvelle paire de gants pour chaque jour ouvrable, et une nouvelle paire de lunettes de sécurité chaque mois qui doit être utilisée lorsqu'un travailleur nettoie son poste de travail individuel. Cette activité obligatoire s'ajoutera au nettoyage des parties communes plusieurs fois par jour par du personnel spécialisé.

L'accord prévoit également des contrôles rigoureux aux entrées de tous les sites de l'entreprise, en plus de protocoles d'accès spécifiques conçus pour protéger la sécurité et la vie privée des individus. Toute personne pénétrant dans les locaux de l'entreprise à pied ou en voiture verra sa température corporelle contrôlée via une caméra thermique ou des thermomètres à distance opérés par du personnel médical spécialisé portant un équipement

de protection adéquat. Pour toute personne affichant une température supérieure au seuil autorisé, les mesures prévues dans les directives gouvernementales seront appliquées.

L'organisation du lieu de travail sera également reconfigurée en fonction d'exigences spécifiques en matière de santé et de fonctionnement. Pour limiter la présence d'employés dans les bureaux, le travail à distance continuera d'être utilisé, là où il est compatible avec les exigences de chaque service. Dans les zones de production, les mouvements de personnel entre les zones seront basés sur des besoins spécifiques et limités au minimum possible. Les postes de travail seront reconfigurés comme il convient et des barrières de protection seront déployées pour garantir le maintien d'une distance minimale d'un mètre. Des mesures similaires seront mises en œuvre dans les espaces communs. Les pauses seront organisées par zone et échelonnées tout au long de chaque période de travail. Les restaurants d'entreprise prolongeront les heures d'ouverture et les travailleurs pourront également prendre leur repas à la fin de leur temps de travail.

9 avril 2020